

Géographie économique des secteurs agricole et alimentaire français

Les paramètres géographiques (lieux, distances, territoires, espaces, etc.) sont des variables fondamentales pour comprendre les productions agricoles et les consommations alimentaires. C'est la raison pour laquelle le Centre d'études et de prospective (CEP) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a conduit une analyse géographique des secteurs agricole et alimentaire français, déclinée en trois documents de travail relatifs aux dimensions économiques, environnementales et logistiques. Cette note revient sur les principales conclusions du volet économique. Elle détaille les tendances liées à la production agricole, aux facteurs de production et aux échanges commerciaux.

Les secteurs agricole et alimentaire se transforment de manière continue, à la recherche de réponses aux nouvelles attentes des citoyens et aux nouvelles contraintes environnementales. La dimension géographique est une composante majeure de ce processus d'adaptation et de modernisation. Si l'agriculture demeure indissociable d'un facteur de production ancré localement, la terre, le système agricole et alimentaire, pris dans son ensemble, s'inscrit dans de multiples logiques territoriales, qui ne se superposent pas à la cartographie des lieux de production et de transformation.

Dans ce contexte, le CEP a conduit une réflexion géographique, en trois volets (économie, environnement, logistique), afin d'explorer les dimensions spatiales et territoriales des secteurs agricole et alimentaire. Les conclusions relatives au volet économique sont présentées ici : logiques géographiques impactant certaines mutations économiques, évolutions des marchés et des politiques économiques influençant les déterminants géographiques de la production et de la transformation, etc.

La méthode retenue est celle de « l'analyse de tendances », afin de mettre en évidence les évolutions passées et présentes, mais aussi les implications possibles pour l'avenir. L'horizon temporel de cet « avenir », variable d'une tendance à l'autre, n'a volontairement pas été fixé. Le travail a reposé sur une revue de la littérature et sur la sollicitation d'experts, aux profils complémentaires, réunis à trois reprises lors d'ateliers d'une demi-journée : Ségolène Darly (géographe, université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, UMR LADYSS), Chantal Le Mouël (directrice de recherche, INRAE, UMR Smart-

Lereco), Thierry Pouch (responsable du service études, références et prospective à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA ; chercheur associé au Laboratoire REGARDS de l'université de Reims Champagne-Ardenne), Isabelle Senand (directrice des études à la Fédération du commerce et de la distribution, FCD), André Torre (directeur de recherche, INRAE, UMR SAD-APT). Cette note reprend quelques points essentiels d'un [document de travail](#) plus complet publié précédemment.

La première partie traite de la géographie de la production agricole et agroalimentaire, à l'échelle nationale. L'évolution des facteurs de production, déterminants majeurs de tout le système productif, est ensuite détaillée. Enfin, la troisième partie décrit l'inscription du système français dans les échanges internationaux.

1 - Géographie de la production agricole : une spécialisation et une dissociation spatiale qui ralentissent

Ces dernières décennies ont été marquées par le mouvement de spécialisation technico-économique des exploitations agricoles, qui s'est traduit par une polarisation des activités et une dissociation spatiale des cultures et de l'élevage. Ce double mouvement de spécialisation-expansion des grandes cultures et de spécialisation-concentration de l'élevage s'est accompagné d'une baisse continue du nombre d'exploitations et de l'accroissement de leur taille.

Une part importante des exploitations ont progressivement abandonné l'élevage et se sont spécialisées dans la production végétale, en particulier en grandes cultures (céréales,

oléagineux, protéagineux), conduisant à une spécialisation territoriale qui s'est étendue vers le Sud, le Nord et le Nord-Ouest du Bassin parisien, ainsi qu'en Aquitaine, en prenant la place de la polyculture-élevage et de l'élevage bovin qui dominaient autrefois.

La libéralisation des échanges et la diminution du coût du transport ont favorisé la progression rapide de cette « céréalisation ». Les flux entrants et sortants du secteur agricole ont connu un double élargissement géographique, caractérisé par l'expansion des débouchés vers l'Europe et le monde, et par l'élargissement des sources d'approvisionnement en intrants, notamment en engrais. L'utilisation croissante des engrais minéraux a en effet joué un rôle important dans la dissociation géographique des cultures et de l'élevage, permettant aux exploitations agricoles de se passer, en partie ou en totalité, des engrais organiques issus des effluents d'élevage.

Le soutien du revenu agricole, par la Politique agricole commune (PAC), a aussi joué un rôle important, en modulant la tendance à la concentration géographique des productions. Ainsi, la concentration a été généralement moins prononcée dans les zones bénéficiant d'aides que lorsque les productions n'étaient pas soutenues¹.

1. Arfa N.B., Rodriguez C., Daniel K., 2009, « Dynamiques spatiales de la production agricole en France », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, pp. 807-834 ; Daniel K., 2003, « Concentration et spécialisation : quel schéma pour l'agriculture communautaire ? », *Économie et Prévision*, pp. 105-120 ; Daniel K., 2005, « Éléments sur la géographie de l'agriculture aux États-Unis et dans l'Union européenne : les productions agricoles se concentrent-elles ? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, pp. 533-556.

Le soutien du revenu a permis à un certain nombre d'exploitations de dépasser le seuil de la rentabilité économique, y compris dans des zones moins favorables en matière de productivité (conditions pédoclimatiques, éloignements des infrastructures, etc.), étendant l'aire « naturelle » de cette spécialisation en grandes cultures.

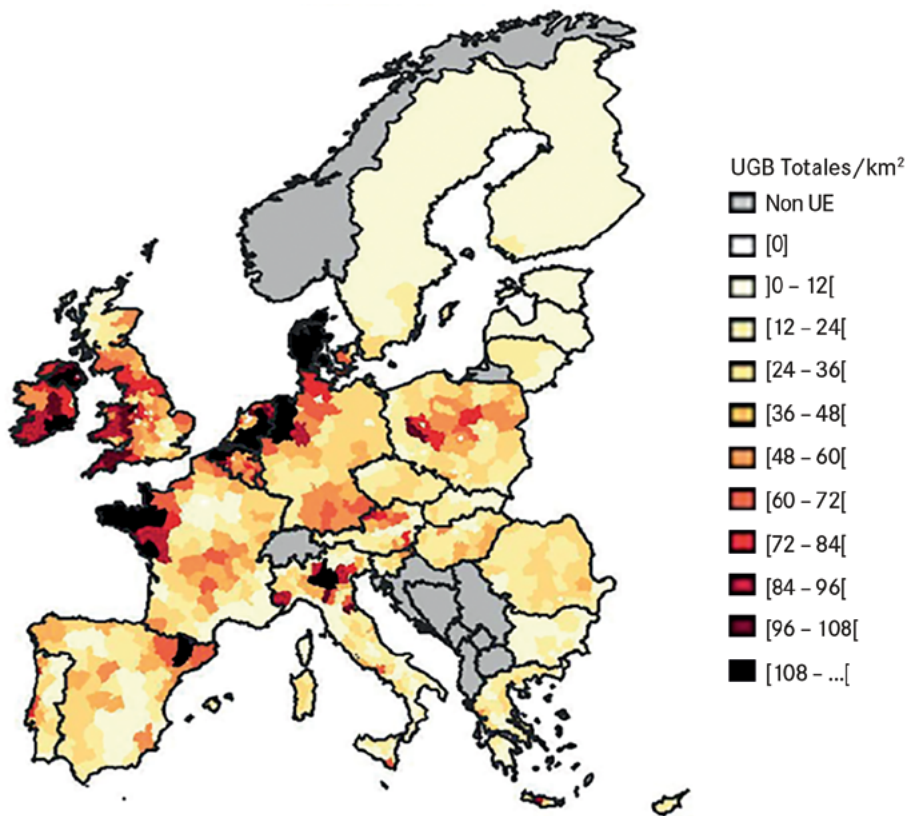
Dans le même temps, d'autres exploitations se sont spécialisées en élevage. À l'inverse de l'expansion géographique des grandes cultures, ces exploitations d'élevage se sont de plus en plus concentrées dans certaines régions : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire pour l'élevage laitier, Massif central et Pays de la Loire pour les vaches allaitantes (figure 1), Bretagne pour l'élevage porcin et avicole, etc. Là aussi, le développement des flux commerciaux internationaux, permettant l'importation de produits d'alimentation animale, a favorisé la déconnexion entre élevages et cultures. Aujourd'hui, près de la moitié des protéines consommées par le bétail est importée². Deux autres phénomènes ont accéléré cette concentration géographique des filières animales : les externalités d'agglomération³ et la fin des quotas laitiers en 2015⁴.

Depuis une vingtaine d'années, ces tendances à la spécialisation territoriale agricole française semblent ralentir. On observe aussi un essoufflement des gains de productivité, dans un contexte d'augmentation de la concurrence internationale, en particulier dans certaines filières comme les céréales (blés de la mer Noire et de Russie) ou le lait (concurrence intra-européenne). Deux avènements se dessinent alors lorsqu'on se restreint aux déterminants économiques. Dans le premier scénario, une partie des exploitations agricoles pourrait choisir de poursuivre la recherche d'économies d'échelle mais un nombre croissant d'entre elles privilégieraient d'autres modèles économiques, avec diversification des cultures, économies de gamme ou montée en gamme pour dégager des marges. À l'inverse, il est possible que les prochaines années soient marquées par des prix durablement élevés des matières premières agricoles, en raison des pertes de production induites par le changement climatique, de la hausse de la demande liée à la croissance démographique et des régimes alimentaires plus carnés dans les « pays en développement ». Ce second scénario pourrait se traduire, en France, par une incitation à produire et à intensifier, voire par une nouvelle vague de spécialisation technico-économique de l'agriculture.

2-Facteurs de production plus vulnérables et risques de ruptures

Bien que le territoire français bénéficie de conditions pédoclimatiques favorables à l'agriculture, la dégradation des terres pourrait être à l'origine de baisses plus ou moins localisées de la capacité productive. L'érosion, la diminution de la matière organique et l'étanchéification des sols sont trois aspects d'une dégradation qui touche l'ensemble du territoire. Le vignoble languedocien est particulièrement soumis à l'érosion hydrique, tandis qu'un quart des sols français est exposé à l'érosion éolienne⁵, notamment au nord, sud-ouest et sud-est (figure 2). Cet

Figure 1 - Concentration de l'élevage bovin en Union européenne



Source : Roguet C. *et al.*, 2020, « Spécialisation territoriale et concentration des productions animales européennes. État des lieux et facteurs explicatifs », INRA Productions Animales, 28(1), pp. 5-22. <https://doi.org/10.20870/productions-animales.2015.28.1.3007>

aléa affecte davantage certains départements, comme le Gers (premier département producteur de soja et de tournesol) ou le Pas-de-Calais (90 % de la production d'endives, 60 % de la production de pommes de terre, 50 % de la production de betteraves industrielles⁶). Les sols calcaires, caillouteux et peu épais des zones intermédiaires sont de leur côté contraints par de faibles stocks de matière organique. Dans l'Yonne et en Côte d'or, par exemple, l'abandon des ateliers d'élevage et les successions de cultures simplifiées (céréales) font peser le risque d'une diminution encore plus importante de cette matière organique, conduisant à une baisse des rendements⁷. Enfin, l'étanchéification des sols, notamment lorsqu'ils sont artificialisés, augmentera le risque d'inondation pour les cultures et les élevages, surtout là où les précipitations s'accroîtront fortement (sud

de la France touché par les épisodes cévenoles, etc.). Des solutions techniques existent pour restaurer la qualité des terres ou amoindrir les impacts des événements climatiques⁸, mais certaines sont coûteuses (infrastructures d'irrigation) ou requièrent des évolutions sur le temps long (formation des exploitants aux techniques d'agriculture de conservation, adaptation des semences cultivées, etc.).

2. FranceAgriMer, 2014, *Enjeux et stratégies des fabricants d'aliments pour animaux. La compétitivité du maillon alimentation animale vue par ses acteurs et ses interlocuteurs*, Les Synthèses de FranceAgriMer, n° 3, avril.

3. Les externalités d'agglomération correspondent aux transferts de valeur, sans compensation monétaire, qui dépendent des choix d'autres producteurs et mettent en évidence les interdépendances entre acteurs économiques d'un système de production. Ce mécanisme se manifeste par exemple dans le cas des élevages laitiers, dont la localisation dans un département dépend de la présence d'autres exploitations laitières dans les départements proches, ainsi que de la proximité d'usines de transformation en aval et de fournisseurs d'aliments du bétail en amont.

4. Les quotas avaient tendance à figer la localisation de la production, depuis leur instauration au début des années 1980 : Mosnier C., Wieck C., 2012, « Dynamiques régionales de la production laitière : France, Allemagne, Royaume-Uni », *Économie rurale*, 332(6), pp. 132-146 ; Depeyrot J.-N., Perrot C., 2019, « La filière laitière, un concentré des mutations agricoles contemporaines », *ActifAgri. Transformations des emplois et des activités en agriculture (chapitre 3)*, Centre d'études et de prospective, La Documentation française, pp. 49-63.

5. Commissariat général au développement durable, 2015, *Sols et environnement. Chiffres clés* : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-10/reperes-chiffres-cle-environnement-edition-2015.pdf>

6. Agreste, 2019, *L'agriculture du Pas-de-Calais : une production plus importante et diversifiée que dans le reste de la Région*, Chiffres et données, n° 8, mars.

7. Drouillat M., Arama Y., Chevillard N., Viprey F., Hugonet M., 2019, *L'agriculture dans la zone « intermédiaire » du nord-Bourgogne : difficultés, ressources et dynamiques à l'horizon 2030*, Analyse du CEP n° 146.

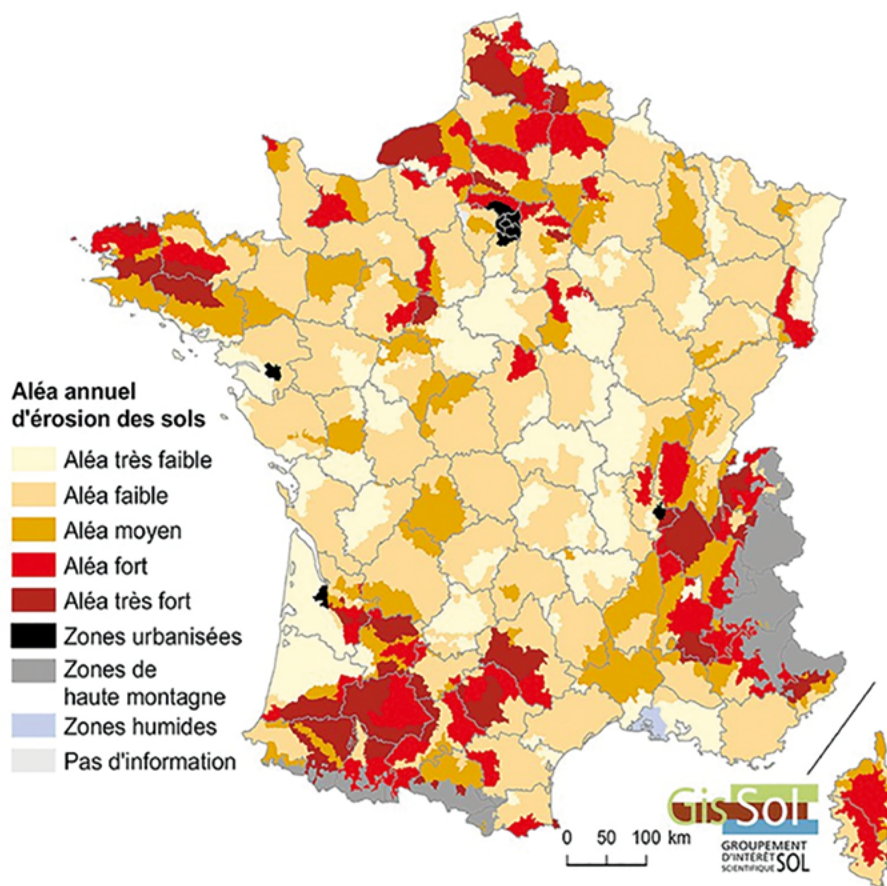
8. Voir par exemple Vert J., Schaller N., Villien C. (coord.), 2013, *Agriculture Forêt Climat : vers des stratégies d'adaptation*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Face à ces évolutions, certains acteurs des secteurs agricole et alimentaire français pourraient chercher à investir dans des terres non dégradées, par exemple à l'international, et se désengager parfois de l'investissement sur le territoire français. À l'échelle mondiale, les acquisitions et locations internationales de terres se sont en effet multipliées, suite à la crise financière de 2008. Les données en la matière montrent cependant que le recours à cette stratégie reste limité pour les acteurs français, et qui plus est, essentiellement ciblé sur l'Afrique et l'Europe de l'Est. Concernant notre territoire, le pays de résidence des acquéreurs de parts sociales de sociétés d'exploitation agricole et de portage du foncier⁹ est encore très largement la France (98,9 % des parts de marché), suivi de l'Europe hors France (0,8 %)¹⁰. L'arrivée de nouveaux acteurs non agricoles, sur ces marchés, pourrait néanmoins entraîner de nouveaux risques : ruptures de production en cas de crise financière, transformation des productions ou des flux de commercialisation en réponse à des logiques politiques, etc. Alors que, par le passé, l'investissement foncier agricole international relevait surtout d'entreprises privées, dans un cadre régional (producteurs d'huile de palme malais ou producteurs de caoutchouc vietnamiens en Asie du sud-est, etc.), des acteurs financiers présents au-delà de leurs régions d'origine jouent désormais un rôle important¹¹.

Ces types d'investissement peuvent comporter des inconvénients au niveau local (recherche de gains de productivité au détriment de l'emploi, de l'environnement et de la sécurité alimentaire, rupture de la production en cas de retrait des investissements etc.), mais aussi au niveau des flux de produits agricoles (écoulement des produits *via* des exportations à destination des pays investisseurs, par ex. en céréales et oléagineux).

Les dernières décennies ont aussi été marquées par une externalisation de plus en plus grande du travail, avec un recours croissant à la sous-traitance, à la délégation intégrale des travaux et au salariat à durée déterminée. Le développement des prestations de services internationales (notamment le travail détaché) a encouragé le recours aux travailleurs étrangers, pour ce type de contrats précaires. La part des travailleurs étrangers parmi les salariés en CDD est passée de 12 à 21 % entre 2002 et 2016, et ce taux monte à 40 % chez les saisonniers. L'obligation pour certains travailleurs étrangers (de pays tiers et ne résidant pas en France) de retourner dans leur pays d'origine, entre deux contrats, crée des flux de main-d'œuvre pendulaires, notamment dans la région méditerranéenne, avec près de 60 % de la main-d'œuvre étrangère provenant de pays tiers comme le Maroc et la Tunisie. Les productions et récoltes agricoles dépendent directement de ces flux, ce qui entraîne des difficultés en cas de fermeture des frontières, comme lors de la pandémie de Covid-19. L'arboriculture est le secteur ayant le plus recours à la main-d'œuvre étrangère (41 %), suivi du maraîchage (30 %) et de l'horticulture (21 %)¹², avec des ruptures possibles dans des départements tels que le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône

Figure 2 - Aléa annuel d'érosion des sols par Petite région agricole (PRA)



Source : Groupement d'intérêt scientifique sur les sols, Gis Sol-Inra-SoeS, 2011, *Synthèse sur l'état des sols de France*.

(arboriculture importante), ou encore du Lot-et-Garonne (premier producteur de fraises).

3 - Une recomposition géographique des échanges agroalimentaires

La France s'inscrit pleinement dans le mouvement général d'expansion des échanges de produits agricoles au niveau mondial. Les échanges entre la France et le monde ont été multipliés par près de quatre (en valeur) entre 1980 et 2018¹³. Mise à part la nette progression de la Chine, qui est passée entre 1990 et 2019 de la vingt-septième à la huitième place des principales destinations, du fait de l'envol de ses importations, les principaux pays importateurs de produits agricoles et alimentaires français ont peu varié au cours des trois dernières décennies¹⁴. La géographie des flux d'exportation de produits français se concentre sur le continent européen : l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Suisse arrivent en tête. Les principaux produits exportés sont les vins et spiritueux, suivis des céréales et des produits laitiers. Si la valeur des exportations a progressé, on observe depuis une dizaine d'années une stagnation des volumes¹⁵.

La géographie des flux d'importation est elle aussi circonscrite au continent européen, les six premiers fournisseurs de la France, depuis les années 1990, étant les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne. Les principaux produits importés

sont les fruits et légumes (près de la moitié des importations), puis les poissons, les viandes et les abats. L'augmentation des importations, en volume comme en valeur, s'explique en grande partie par les changements de la demande intérieure : nouvelles habitudes alimentaires, consommation hors saison de fruits, montée en gamme des importations pour certains produits (tomates)¹⁶, etc. Le rôle de la restauration hors

9. L'achat de terres agricoles françaises reste très encadré, avec l'article L143 du code rural sur le droit de préemption par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

10. SAFER, 2019, *Les marchés fonciers ruraux en 2019*.

11. Nolte K., Chamberlain W., Giger M., 2016, *Transactions foncières internationales dans le domaine de l'agriculture. Nouvelles perspectives offertes par Land Matrix. Rapport Analytique II*.

12. Forget V., Depuyrot J.-N., Mahé M., Midler E., Hugonnet M., Beaujeu R., Grandjean A., Hérault B., 2019, *Actif'Agri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation française.

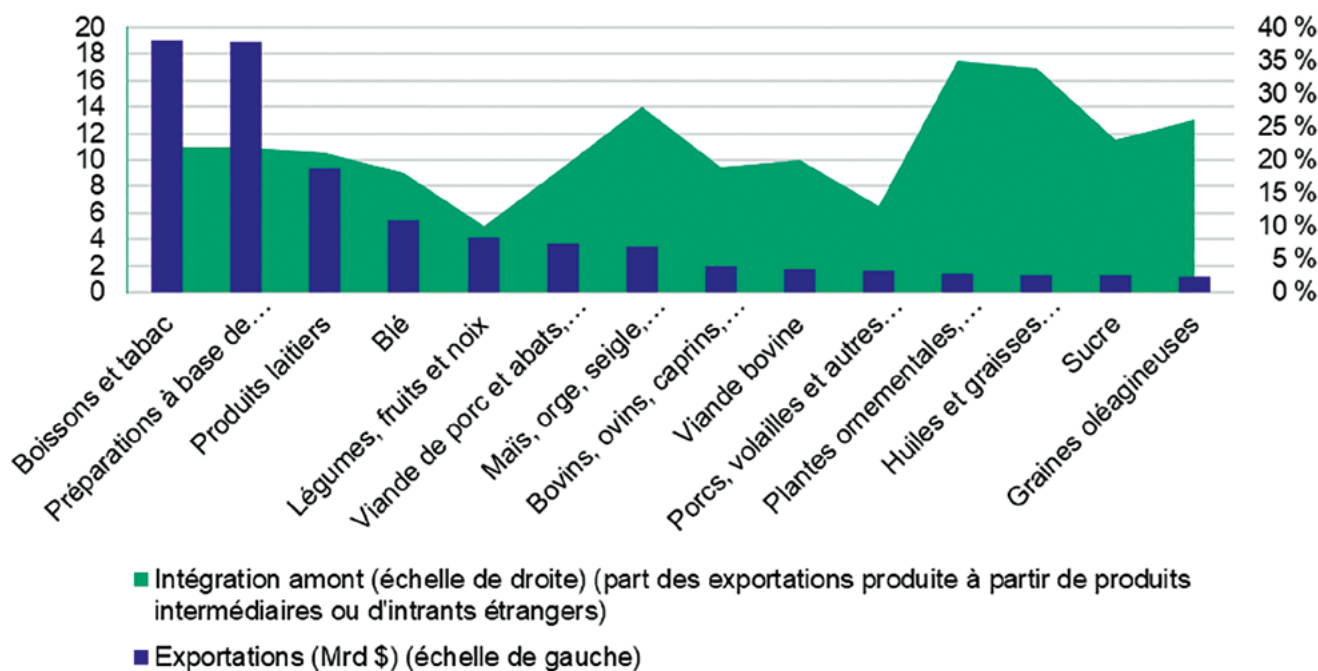
13. FAO, 2020, *Les chiffres cités ici recouvrent l'ensemble des importations et exportations*.

14. Eurostat, 2020, (traitement réalisé sur les données issues de la nomenclature CPA 2008).

15. Touze O., Dauba F., Ory X., 2018, *Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?*, Trésor-Éco.

16. Département des statistiques et des études du commerce extérieur, 2019, *Érosion du solde des produits agricoles et agroalimentaires depuis 2010*, Études et éclairages n° 85.

Figure 3 - Intégration vers l'amont des exportations agricoles françaises



Source : Forget et al., 2019, *ActifAgri. Transformations des emplois et des activités en agriculture*, Centre d'études et de prospective, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, La Documentation française

domicile est aussi important, notamment pour les importations de volailles, qui représentaient 13 % de la consommation intérieure en 2000, et aujourd'hui plus du tiers de la demande¹⁷. Une autre partie de ces importations s'explique par l'insertion de la France dans les chaînes de valeur mondiales, particulièrement *vers l'amont*, c'est-à-dire en tant qu'acheteuse d'intrants ou de produits intermédiaires étrangers. En 2014, plus de 20 % des exportations agricoles et alimentaires nationales étaient ainsi produits à partir d'intrants ou de produits intermédiaires étrangers – plus du tiers pour les plantes ornementales, thé et épices, et pour les huiles et graisses végétales (figure 3). L'insertion vers l'aval est également notable pour certains produits.

Une recomposition des échanges agroalimentaires français est en cours, aux niveaux européen et mondial, qui conduit à réduire la place de la France. Dans les exportations intra-UE, la part de marché de la France a chuté de 20 à 10 % entre 1995 et 2016, tandis que les principaux États membres exportateurs se sont globalement maintenus ou ont connu un moindre recul. La diminution de la part de la France est légèrement moins marquée vers les pays tiers, et notre pays a même gagné des parts de marché en Asie du Nord-Est.

Au cours des prochaines années, la tendance à l'augmentation de la valeur des produits agroalimentaires consommés dans le monde devrait se poursuivre, en raison des effets conjugués des croissances démographique et économique, ou au contraire à cause d'une inflation persistante. Pour autant, ceci pourrait ne pas se traduire par de nouvelles opportunités pour les produits français, car l'offre s'organisera probablement autour de grandes puissances agricoles exportatrices, telles l'Amérique latine pour les produits

d'élevage et d'alimentation animale, la Russie et l'Europe de l'Est pour les céréales, l'Océanie pour les produits laitiers, etc. Il est néanmoins possible que les changements en matière de réglementation sanitaire, environnementale et d'étiquetage de l'origine, ainsi que le développement de nouvelles barrières douanières ou de restrictions d'exportations, contraignent les possibilités d'échanges entre pays. Ces évolutions pourraient amener à diminuer les importations françaises en provenance de pays tiers, mais aussi à restreindre les débouchés pour les exportations françaises.

Deux trajectoires pourraient donc se dessiner d'ici 2035. Dans la première, les échanges internationaux continueraient à augmenter fortement, pour répondre aux évolutions de la demande. Les nouvelles grandes puissances exportatrices développeraient rapidement leurs positions sur des marchés très concurrentiels. Se poserait alors la question du positionnement des produits français, sur les marchés les plus dynamiques, et de la capacité d'exercer un « commerce de mouvement » adapté aux évolutions de la demande, avec toutes les contraintes que cela supposerait du point de vue de la construction d'un maillage d'industries de la transformation agroalimentaire. La deuxième trajectoire serait régie par des guerres commerciales et la généralisation de barrières douanières non tarifaires. Le recentrage de l'offre sur la demande française ou européenne mettrait alors en tension un objectif d'accès à « l'alimentation pour tous » et un objectif de « rémunération juste » des producteurs. Les potentiels chocs sur l'offre et leurs conséquences sur la réponse à la demande intérieure devraient alors être anticipés.

*

La géographie économique des secteurs agricole et agroalimentaire français révèle plusieurs tendances lourdes, mais aussi des tendances émergentes, dont certaines sont porteuses de ruptures. De manière générale, le travail conduit avec le groupe d'experts montre qu'à chaque fois, plusieurs avenir sont possibles, mais ils semblent tous de nature à accroître les différences géographiques, voire les inégalités entre les territoires. Les solutions pour les réduire articulent les différentes échelles géographiques de l'action publique et privée (labellisation, organisation collective, innovation, etc.). Cependant, l'inertie temporelle des phénomènes géographiques et économiques, lorsqu'ils sont liés à des changements structurels, devra être prise en compte pour proposer de telles solutions, afin de maîtriser les processus de changement et ne pas susciter de fausses attentes.

Marie-Hélène Schwoob
Centre d'études et de prospective

17. Duplomb L., 2019, *La France, un champion agricole : pour combien de temps encore ?*, rapport d'information n° 528 fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat.

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat Général
Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP
Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost

Rédacteur en chef : Bruno Héralut
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : DESK (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution © 2022